

Certains obstacles non tarifaires importants ont une incidence sur l'accès aux marchés. En outre, l'accès des produits et des services canadiens est restreint par les normes de produits, les pratiques relatives aux marchés publics (qui varient d'un secteur à l'autre et du Commonwealth aux États), ainsi que par la législation sur les sanctions commerciales (l'Australie est l'un des pays qui recourt le plus aux mesures antidumping et aux droits compensateurs).

Accès aux marchés – priorités du Canada pour 2004

- Continuer d'intervenir auprès des autorités australiennes pour qu'elles accordent un meilleur accès au marché du porc canadien et pour s'assurer que l'analyse finale du risque à l'importation, dont la publication est prévue en 2004, ne donnera pas lieu à de plus amples restrictions.
- Suivre de près l'application des droits antidumping imposés par l'Australie sur les exportations canadiennes de blindage de broyeur.

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX MARCHÉS DES PRODUITS

Porc

Pendant plusieurs années, l'Australie a maintenu certaines exigences dans le but d'empêcher l'importation de produits du porc non transformés, que ce soit en provenance du Canada ou d'ailleurs, en raison de présumées inquiétudes liées à la santé des animaux et au syndrome dysgénésique respiratoire porcin. L'Australie exigeait que le porc importé soit cuit dans le pays exportateur ou dans un établissement de transition en Australie. Ces mesures font augmenter le prix du porc canadien et empêchent les exportateurs canadiens d'avoir accès directement au marché au détail australien. Le Canada juge que ces restrictions sont excessives et poursuit ses interventions pour régler la question.

En mai 1998, les autorités australiennes ont proposé une analyse générale du risque à l'importation du porc et ont demandé l'opinion du public. En janvier 2001, Biosecurity Australia a publié un document de réflexion sur lequel le Canada s'est prononcé, notamment en ce qui concerne la question du syndrome dysgénésique

respiratoire porcin. Le Canada s'est de nouveau prononcé le 13 octobre 2003 sur l'ébauche de l'analyse générale distribuée le 12 août 2003. La version finale de l'analyse devrait paraître au courant de l'année 2004. Le Canada suivra le dossier de près et interviendra autant qu'il sera nécessaire pour que l'Australie améliore ses modalités d'accès aux marchés et pour s'assurer que les résultats de cette analyse ne donneront pas lieu à de plus amples restrictions à l'encontre des produits canadiens.

Blindage de broyeur

Le 2 décembre 2002, le Service des douanes australien a commandé une étude sur le présumé dumping touchant le blindage de broyeurs en fer et en acier exportés en Australie en provenance du Canada. Le 17 septembre 2003, le ministre australien de la Justice et des Douanes a accepté la recommandation du Service des douanes australien en faveur de l'imposition, pour une période de cinq ans, de droits antidumping sur les exportations canadiennes de blindage de broyeur. La marge de dumping est estimée à un taux situé entre 80 % et 90 %. L'industrie canadienne craint que les autorités australiennes n'aient pas étudié tous les faits pertinents avant de prendre leur décision d'imposer des droits antidumping sur les exportations canadiennes. Le gouvernement du Canada appuie l'industrie canadienne dans sa demande de révision de la décision et entend suivre de près la question et toute décision qui s'ensuivra.

Nouvelle-Zélande

Aperçu

En 2003, les exportations de marchandises du Canada vers la Nouvelle-Zélande ont totalisé 414 millions de dollars et les importations, 541 millions de dollars. Cette année-là, les principales exportations étaient l'engrais, le porc congelé et le bois d'œuvre. Pour chacun de ces produits, le Canada a été le principal fournisseur étranger de la Nouvelle-Zélande. Durant la même période, les viandes fraîches, réfrigérées et congelées de bœuf et d'agneau ont constitué les principales importations néo-zélandaises au Canada. En 2002, l'investissement direct canadien en Nouvelle-Zélande a totalisé 1,1 milliard de dollars.